

# démocratie

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

| Février 2018 | N° 2

## SOCIÉTÉ



### Un statut entre volontaire et salarié : un projet aux effets pervers

Une législation régule la situation des volontaires. Pour certains secteurs du non marchand, principalement du sport amateur, elle est insuffisante à rencontrer toutes leurs situations spécifiques. Le contexte était mûr pour travailler du neuf, un « statut semi-agoral ». Mais voilà : entre l'idée initiale des associations et le projet du gouvernement fédéral, il y a comme un gouffre ! Cela a valu une séquence de débats parlementaires extrêmement chauds, complètement à de très nombreuses réactions des associations et des partenaires sociaux. Essai de décodage, à partir des situations de bénévolat et volontariat, et des problèmes qui peuvent être posés.

PAGE 5

## SOCIAL

Territoires zéro chômeur :  
utopie créatrice ou publicité  
mensongère ?

PAGE 2

En France, une initiative portée par ATD Quart Monde a pour objectif d'éradiquer le chômage de longue durée. L'idée consiste à recycler une partie du coût budgétaire du chômage en soutien à des activités. Séduisant sur papier, ce dispositif constitue-t-il un réel changement de paradigme ? Ou un slogan qui réinvente des initiatives déjà existantes ? Tentative de réponse.

## ÉCONOMIE

Les multiples discours du  
néolibéralisme

PAGE 9

Ni dogme homogène imposé mondialement par les « élites » ni « fourre-tout » idéologique sans consistance, le néolibéralisme doit plutôt être appréhendé comme un projet de classe mis en œuvre de manière diverse, en fonction de contextes particuliers. Le rôle des organisations internationales rend compte de cette pluralité de néolibéralismes.

## INTERVIEW

« La N-VA délaisse le  
communautaire pour des  
raisons stratégiques »

PAGE 12

Les tensions autour du dossier catalan ont fait réapparaître au premier plan la question de l'indépendance de la Flandre. De quoi s'interroger sur la stratégie des nationalistes flamands à l'heure où la N-VA n'a jamais eu autant de pouvoir, mais où le nombre de Flamands indépendantistes semble historiquement bas. Éléments de réponse avec Dave Sinardet, professeur à la VUB.

## Emploi

# Territoires zéro chômeur : utopie créatrice ou publicité mensongère ?

> Paul PALSTERMAN (\*)

En France, une initiative portée par ATD Quart Monde a pour objectif, comme son nom l'indique, d'éradiquer le chômage de longue durée. L'idée consiste à recycler une partie du coût budgétaire du chômage en soutien à des activités. Séduisant sur papier, ce dispositif constitue-t-il un réel changement de paradigme ? Ou un slogan qui réinvente des initiatives déjà existantes ? Tentative de réponse.

**L**e projet français de « Territoires zéro chômeur de longue durée » est porté par une association homonyme, parmi les membres fondateurs de laquelle on retrouve ATD Quart Monde, le Secours catholique, Emmaüs France, etc.<sup>1</sup> Son concepteur, Patrick Valentin, est un créateur et dirigeant d'entreprises d'économie sociale, par ailleurs allié d'ATD. En 2016 a été votée, en France, une loi qui prévoit la mise en œuvre du concept à titre expérimental dans dix territoires au maximum<sup>2</sup>. L'ambition du projet est immense : éradiquer purement et simplement le chômage.

On précisera « le chômage de longue durée », puisqu'un certain taux de chômage est indispensable à l'équilibre d'une économie de marché. Mais cela ne diminue pas l'ambition du projet. Que les employeurs disposent d'un vivier de main-d'œuvre où puiser sans devoir débaucher à prix d'or chez des concurrents et que, corrélativement, les travailleurs courent le risque de connaître, au cours de leur vie professionnelle, quelques périodes de chômage est une chose. La situation actuelle, où des générations entières vivent des années d'inactivité et de précarité en est une autre.

Une durée d'une année de chômage a donc été retenue. Les publications de l'association insistent sur « l'absence totale de sélection », sur le fait qu'on ne tient pas compte « des circonstances dans lesquelles la personne est tombée en chômage », et qu'on n'exige pas qu'elles soient inscrites comme demandeur d'emploi. Cette philosophie n'a pas été entièrement retenue par la loi : dans celle-ci, la personne doit être inscrite au « Pôle emploi<sup>3</sup> » et privée d'emploi depuis plus d'un an « malgré l'accomplissement d'actes positifs de recherche d'emploi ».

## Coût du chômage

Le concept macro-économique du projet repose sur le coût du chômage pour la collectivité en allocations, pertes de recettes, etc. L'association publie une étude de Denis Prost, également d'ATD Quart Monde, basée sur la réalité française<sup>4</sup>. Des études équivalentes sont disponibles en Belgique<sup>5</sup>. Le concept suggère donc de recycler une partie de ce coût budgétaire en soutien à des activités. La Belgique a déjà expérimenté cette idée par les divers programmes d'« activation » des allocations de chômage. Le volet le plus important de cette politique était le programme « Activa », qui concerne le secteur privé ; les Programmes de transition professionnelle (PTP) du secteur non marchand et le système « SINE » de l'économie sociale, présentent l'analogie la plus proche avec le système testé en France. Ces programmes ont été régionalisés dans le cadre de la sixième réforme de l'État et ont perdu leur lien direct avec le coût des allocations de chômage.

En pratique, le système français ne repose pas sur le recyclage direct de dépenses sociales, mais, classiquement, sur un fonds alimenté par l'État et des collectivités territoriales (communes, départements...) <sup>6</sup>. En somme, il n'est donc pas très différent, sur le plan de la technique budgétaire, de ce qui existe en Belgique.

## Analogies avec la Belgique

Concrètement, le projet prévoit la prise en charge d'une partie de la rémunération payée par des « entreprises d'économie sociale et solidaire » <sup>7</sup> pour exercer « des activités économiques pérennes et non concurrentes de celles déjà présentes sur le terri-

1. Voir le site [www.tzcd.fr](http://www.tzcd.fr)

2. Loi 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée. Texte téléchargeable sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

3. Équivalent français du Forem ou d'Actiris.

4. Étude macro-économique sur le coût de la privation d'emploi. Téléchargeable sur le site [www.tzcd.fr](http://www.tzcd.fr)

5. Par exemple : *Pourquoi investir dans l'emploi ? Une étude sur le coût du chômage*, 2012, IDEA Consult, 117 p.

6. Art. 5 de la loi du 29 février 2016.

7. La définition de ces entreprises (loi 2014-856 du 31 juillet 2014) est substantiellement identique à la notion d'entreprise sociale en Wallonie (Décret wallon du 20 novembre 2008) et à Bruxelles (Ordonnance du 18 mars 2004 – en cours de révision).

toire». Substantiellement, il ressemble donc au système «SINE» belge ou à ses avatars régionaux. La prise en charge se fait cependant dans le cadre d'une convention avec un «fonds d'expérimentation territoriale» dont le conseil d'administration réunit les interlocuteurs sociaux, des représentants des communes, du Parlement, etc. La procédure s'apparente ainsi à ce qui existe en Belgique pour les programmes basés sur l'agrément d'un projet, comme les APE wallons, les ACS bruxellois, etc., avec des nuances quant aux autorités et instances impliquées. Par exemple, le fonds français comporte une représentation du «Conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale» et du «Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire». Par ailleurs, les projets sont pilotés au niveau local par un comité constitué par les collectivités territoriales concernées. D'après la loi, il doit s'agir d'activités nouvelles, ce qui évite en principe l'effet d'aubaine inhérent à certains dispositifs belges.

Un des objectifs du projet, comme le suggère son ancrage dans l'économie sociale et les collectivités locales, est de contribuer à la revitalisation de zones économiquement désertées. De fait, les dix territoires sélectionnés pour l'expérience française sont, d'une part, des zones rurales éloignées de tout centre économique et, d'autre part, des régions de vieille industrie en voie de reconversion.

Dans des zones à fort taux de chômage qui n'ont rien de déserts économiques (ce qui, en Belgique, est le cas de Bruxelles et de la plupart des grandes villes), il ne serait pas contraire au concept (même si telle n'est pas son affirmation actuelle en France) de soutenir également des activités dans le domaine social ou culturel qui n'ont pas vocation à la rentabilité économique. Tel est le cas, depuis plusieurs décennies, des divers programmes issus du concept de «troisième circuit de travail» propagé par la CSC dans les années 1970. Il en va de même des «emplois de proximité» comme les ALE, les titres-services, les «agents de prévention et de sécurité», etc.

## Un projet modeste

Si les promoteurs de l'idée, dans leur enthousiasme, donnent l'impression que leur concept est «la» clé de la résorption massive du chômage, telle n'est pas l'optique de la loi, qui précise que «cette expérimentation est, pour les collectivités concernées, complémentaire des politiques publiques en faveur du développement économique et de la lutte contre le chômage». Seule une dizaine de territoires, sur les centaines que compte la France, sont réellement concernés par le projet, et les masses budgétaires mobilisées sont plutôt modestes.

Et de fait, le projet concret expérimenté en France ne rend pas sans objet d'autres volets de la politique de l'emploi. On pense en particulier, notamment dans le cas d'une ville comme Bruxelles, à tous les dispositifs qui encouragent les habitants de la ville à occuper les emplois qui y sont proposés: la promotion de la diversité, la lutte contre les discriminations, la politique de formation des chercheurs d'emploi, la certification des compétences, la reconnaissance de diplômes étrangers, etc. Toujours dans le cas d'une région comme Bruxelles, il faut pouvoir dépasser le cadre étroit des frontières régionales pour ouvrir aux Bruxellois les emplois dans les régions voisines, dont fait partie la banlieue de la ville. On peut en dire de même dans certaines sous-régions wallonnes, voisines de régions à fort taux d'emploi.

## Trois intuitions fondatrices

Le côté le plus séduisant du projet n'est peut-être pas sa traduction concrète dans l'économie sociale, mais ses intuitions fondatrices résumées par trois slogans: personne n'est inemployable; ce n'est pas le travail qui manque; ce n'est pas l'argent qui manque.

Ce qui manque, en effet, ce n'est ni le travail ni l'argent, c'est la foi en une économie dirigée

“ Ce qui manque, ce n'est ni le travail  
ni l'argent, c'est la foi en une économie  
dirigée vers l'intérêt général. ”

vers l'intérêt général, une économie «au service de l'homme et de la société», comme cela a été signifié lors de l'un des grands congrès de la CSC des années 1970. Ou, si l'on préfère, ce qui gangrène la pensée politique et inhibe les initiatives, c'est la croyance, démentie par toutes les expériences historiques, que «le marché» va pouvoir créer les activités—compatibles avec un développement durable—dont on a réellement besoin pour assurer le bien-être de tous. Ou, pour prendre le problème encore par un autre bout, la croyance que l'intérêt général est mieux servi par des décisions prises dans les conseils d'administration de sociétés commerciales que par une décision politique dans un cadre démocratique. Certes, les sociétés démocratiques ne sont pas sans défaut: comme l'on sait, ce sont les pires... après

toutes les autres... Bien après, en tout cas, ce qu'en d'autres temps on appelait la ploutocratie, le gouvernement par les riches.

## Un emploi de qualité

La première intuition, que « personne n'est inemployable », nécessite peut-être une explication.

Il est bien vrai qu'on est aujourd'hui dominé par une conception selon laquelle les laissés pour compte de l'économie subissent en réalité le sort qui leur est « naturellement » échu en tant que vaincus du « struggle for life ». Qu'ils méritent ce sort en raison de diverses tares dont ils sont eux-mêmes responsables. Ou tout simplement qu'ils n'ont pas de titre à la sollicitude, car étrangers au « eigen volk ». Donner ou redonner aux prolétaires leur dignité a été le grand accomplissement historique du mouve-



*Les emplois dont il s'agit doivent être proposés dans le cadre de contrats à durée indéterminée, rémunérés au moins au SMIC.*



ment syndical. Des associations comme ATD Quart Monde n'ont eu de cesse de poser le même objectif pour le sous-prolétariat, dont la frontière avec le prolétariat, voire la petite classe moyenne, est par ailleurs de plus en plus poreuse.

Le concept a ceci de rafraîchissant, qu'il propose comme horizon pour tous, non seulement « un emploi », mais un emploi de qualité. Les emplois dont il s'agit doivent être proposés dans le cadre de contrats à durée indéterminée, rémunérés au moins au SMIC<sup>9</sup>. La convention avec le fonds doit prévoir des « engagements de l'entreprise sur le contenu du poste proposé, les conditions d'accompagnement et les actions de formation envisagées pour le bénéficiaire du contrat ».

Il vaut tout de même la peine de scruter plus profondément le concept de « disponibilité pour le marché de l'emploi » qui est à la base de l'indemnisation du chômage. Dans la réglementation belge actuelle, il signifie que les demandeurs d'emploi sont « disponibles » (dans le double sens du terme : ont la volonté et la capacité) d'occuper à court terme un emploi à temps plein. On peut se demander si tous les chômeurs ont, sinon cette volonté, en tout cas cette capacité. En Belgique le seuil d'incapacité requis pour bénéficier d'indemnités d'invalidité est

élevé. Même si le nombre d'invalides a considérablement augmenté au cours des dernières années (au point de dépasser désormais le nombre de chômeurs complets indemnisés), il reste tout de même inférieur aux nombres recensés aux Pays-Bas ou dans les pays nordiques, réputés pour leur politique d'activation. Si, dans certains pays, on est amené à se demander si l'invalidité ne comporte pas du chômage caché, c'est la question inverse qu'il faut se poser en Belgique.

Peu importe, à la limite, de quelle caisse d'assurances sociales relève une personne. Mais il faut que les objectifs qu'on lui assigne – voire qu'on lui impose – soient réalistes, en fonction de ses possibilités concrètes, déterminées entre autres par son état de santé.

## Un CDI « à temps choisi »

Les occupations dans le cadre du système français ne sont pas nécessairement à temps plein. Un des principes fondamentaux du projet est que l'emploi doit être « à temps choisi », que « les personnes embauchées choisissent leur temps de travail ». Mais sauf erreur, le système ne garantit pas une offre d'emploi à temps plein, lorsque tel est le choix de la personne. On peut même trouver curieux que le projet soit aussi flou sur ce point, alors qu'il précise que le contrat doit être à durée indéterminée. Certes, on devine bien le côté mythique que peut avoir le « CDI » pour le public concerné par le projet. Avoir un revenu faible, mais stable peut être plus sécurisant qu'un revenu plus élevé, mais irrégulier. On laissera ici la question de savoir si la stabilité ou la précarité sont toujours corrélées à l'encadrement juridique du contrat<sup>10</sup>. Quoi qu'il en soit, fondamentalement, l'emploi à temps partiel et l'emploi intermittent, surtout rémunérés au niveau du SMIC, présentent les mêmes enjeux : ils ne nourrissent pas vraiment leur homme<sup>11</sup>. Reste donc posée la question des allocations sociales qui complètent le salaire pour procurer un revenu convenable.

En conclusion, les trois intuitions fondamentales du concept de Territoires zéro chômeur – personne n'est inemployable ; ce n'est pas le travail qui manque ; ce n'est pas l'argent qui manque – sont rafraîchissantes, et peuvent inspirer l'ensemble de la politique de l'emploi. Il ne faudrait cependant pas que des slogans mobilisateurs se transforment en publicité mensongère. Le projet concret basé sur le développement de l'économie sociale est une contribution utile au débat. Il est illusoire de croire – et dangereux de faire croire – qu'il réalisera à lui tout seul les objectifs affirmés. #

(\*) Secrétaire régional bruxellois de la CSC

9. En Belgique, le principe pour l'économie sociale est que s'appliquent les barèmes et les conditions de travail de la commission paritaire dont relève l'entreprise du fait de son activité. Des exceptions sont prévues – avec des commissions paritaires spécifiques – pour les entreprises de travail adapté, qui occupent des travailleurs handicapés, et pour le secteur des entreprises d'insertion, dont l'activité économique est subsidiaire.

10. C'est dans une large mesure le cas dans des pays comme la France ou la Belgique. Dans d'autres pays, la stabilité de revenu, et même d'emploi, ne se traduit pas nécessairement par un type particulier de contrat.

11. Le SMIC français, comme le RMMG belge et leurs homologues dans d'autres pays, qui correspondent à la rémunération minimum d'un emploi à temps plein, correspondent aussi, explicitement ou implicitement, au « minimum vital » permettant au travailleur de subvenir à ses besoins.



Ce projet pourrait remettre en cause la motivation altruiste de très nombreux volontaires.

 SOCIÉTÉ

## Un statut entre volontaire et salarié : un projet aux effets pervers

> Pierre GEORIS (\*)

*Une législation régle la situation des volontaires. Pour certains secteurs du non marchand, principalement du sport amateur, elle est insuffisante à rencontrer toutes leurs situations spécifiques. Le contexte était mûr pour travailler du neuf, un « statut semi-agoral ». Mais voilà : entre l'idée initiale des associations et le projet du gouvernement fédéral, il y a comme un gouffre ! Cela a valu une séquence de débats parlementaires extrêmement chauds, complétement à de très nombreuses réactions des associations et des partenaires sociaux. Essai de décodage, à partir des situations de bénévolat et volontariat, et des problèmes qui peuvent être posés.*

**A**u départ, il y a des gens. Beaucoup de gens. Plus d'1,8 million, qui consacrent en moyenne quatre heures par semaine d'activités rien qu'en Belgique, ce qui représente l'équivalent de 130.000 emplois à temps plein<sup>1</sup> ! Ces personnes donnent de leur temps et de leur énergie pour toutes sortes de causes si utiles : l'encadrement de plus jeunes en mouvement de jeunesse, le soutien à des clubs de sport amateurs, l'organisation d'un événement dans le quartier, la participation à l'association de parents, l'aide à la Croix-Rouge lors d'événements qui rassemblent des foules, le

petit coup de main au restaurant social du coin... Il s'agit aussi d'accepter d'être administrateur d'une asbl ou d'accompagner des malades. Tout cela est le terrain du bénévolat et est investi par des personnes qui interviennent ponctuellement (le petit coup de main à l'occasion) ou plus durablement (s'engager à l'encadrement de plus jeunes en mouvement de jeunesse comporte une sorte de « contrat moral » : ne pas tout laisser tomber au milieu d'un grand camp d'été ; la plupart de ceux qui s'y engagent le font pour plusieurs années).

Ces engagements sont parfaitement gratuits. Pour autant, toutes ces per-

sonnes n'ont pas été abandonnées dans un désert législatif. En 2005, une loi fédérale sur les volontaires a systématisé quelques normes<sup>2</sup>. Ainsi, seules des personnes morales qui n'exploitent pas d'entreprise ou ne réalisent pas d'opérations à caractère lucratif sont autorisées à avoir recours à des volontaires. Par ailleurs, les organismes bénéficiaires ont obligation de prendre une couverture d'assurance en responsabilité civile pour leurs volontaires. Les conditions de défraiements (remboursements de frais encourus par les volontaires) sont aussi précisées : soit le remboursement sur présentation de pièces prouvant et justi-

fiant la dépense soit un forfait. Cette deuxième solution permet de rencontrer des situations telles que des déplacements volontaires avec une voiture privée sans prise de note systématique des trajets, des kilométrages exacts et des motivations de chacun de ceux-ci. Elle permet aussi d'éviter d'avoir à acheter un billet de transport en commun pour l'activité alors qu'on dispose déjà d'un abonnement privé à son nom... Pour éviter tout risque d'abus, le montant du forfait autorisé est plafonné. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est-il de 34,03 euros par jour avec un plafond annuel de 1.361,23 euros.

La loi belge sur le volontariat ne couvre pas toutes les situations de bénévolat, mais seulement celles qui se jouent par le biais d'organisations. Il en existe d'autres, qui sont des activités gratuites au profit de personnes. En quelque sorte, le «volontariat» est un sous-ensemble du bénévolat: parmi les 1,8 million de bénévoles, on compte 1,166 million de volontaires<sup>3</sup>.

Pour éclairer la construction de la législation sur le volontariat, un Conseil supérieur des volontaires a été institué comme organe consultatif dès 2002<sup>4</sup>. Il a eu pour tâches ensuite de collecter toutes les informations utiles, d'exami-

ner les problèmes rencontrés, de donner des avis ou formuler des propositions, d'initiative ou à la demande. Sa composition veille à rencontrer la diversité des situations<sup>5</sup>.

Dix ans après le vote de la loi, le gouvernement fédéral a demandé au Conseil de procéder à une évaluation. Celui-ci a renvoyé deux avis<sup>6</sup>, l'un sur l'évaluation de la loi proprement dite, l'autre à propos d'une «zone grise» identifiée entre le volontariat et l'emploi.

## L'évaluation de la loi de 2005

Celle-ci s'avère globalement positive, même si différents ajustements sont demandés, qu'on ne répertoriera pas ici. On retiendra cependant quelques problèmes de vocabulaire. L'un d'entre eux est spécifique aux francophones: la subtilité sémantique entre «bénévole» et «volontaire» échappe le plus souvent aux acteurs de terrain pour lesquels ils sont des synonymes. Pour compliquer les affaires, nos voisins français donnent quant à eux une acception différente aux mêmes mots. En l'occurrence, la notion de «volontaire» y désigne des situations spécifiques régularisées par la loi (sapeurs-pompiers, volontariat international...)<sup>7</sup>. L'autre problème de vocabulaire est l'usage dans la loi du mot «indemnités» pour viser le remboursement de frais, réels ou forfaitaires. Chez certains, un tel mot peut laisser entendre qu'il y

lucrativité des organismes. Au nom du même principe, le Conseil est d'avis de ne pas relever les plafonds des indemnités/défraiements du volontaire lorsque l'option est celle du forfait.

Force encore est de constater qu'il est plus facile d'être travailleur et, par surcroît, volontaire que chômeur et volontaire. Le chômeur doit en effet déclarer son intention, jadis auprès de l'Onem, désormais auprès de l'Office régional pour l'emploi dont il relève<sup>8</sup>; il n'est pas rare que les interprétations soient (exagérément) restrictives.

## La nécessité d'un statut semi-agoral

«Certains engagements dans le secteur à profit social (...) n'ont pas de cadre juridique adéquat (...); les principes du volontariat (...) sont ainsi mis sous tension», tel est le constat du Conseil, qui plaide alors pour «un statut social et fiscal adapté pour certains (c'est nous qui soulignons) engagements qui ne relèvent ni du volontariat ni du travail». Ce commentaire du Conseil ne se comprend qu'à la lumière de la réalité de certains secteurs, en particulier dans le sport amateur: de nombreuses prestations y sont exécutées qui, sans être professionnelles, «débordent» du strict volontariat en ceci qu'elles sont indemnisées au-delà du défraiement légal aux volontaires. Les honnêtes déclarent ces revenus additionnels, les autres se

*« Nombre de plateformes digitales, visées par le projet, sont sorties de l'économie collaborative et sont dirigées selon un modèle lucratif. »*

aurait une forme de rétribution d'un travail, ce qui n'est évidemment pas du tout le cas. Le Conseil propose dès lors de lui substituer le mot «défraiement».

Il y a évidemment consensus autour du principe de non

contentent d'empocher l'enveloppe. En vue de régler leur problème, les fédérations sportives ont pris l'initiative de commander une enquête exploratoire à la VUB. C'est dans ce rapport qu'apparaît la notion de «statut semi-agoral» pour désigner cet intermédiaire, qui n'est plus du volontariat classique sans pour autant relever de l'emploi au sens habituel.



Le Conseil reprend la notion et la circonscrit, entre autres, à partir des principaux éléments suivants :

- La mission doit être exercée par une personne physique, en contrepartie d'une indemnité de prestation, et en dehors du secteur commercial ;
- La personne qui exécute la mission semi-agorale doit déjà avoir une autre activité professionnelle principale qui permet de faire valoir des droits sociaux ;
- Une personne ne peut cumuler le statut semi-agoral avec du volontariat et/ou du travail au sein de la même organisation ;
- La hauteur de l'indemnité doit être limitée, exonérée de l'ONSS (puisque la formule garantit que des droits sociaux sont constitués par ailleurs), mais faire l'objet d'une imposition.

Dans la foulée, certains sous-secteurs culturels, côté flamand, ont manifesté de l'intérêt : les organisateurs de festivals qui ont recours à l'aide de nombreuses personnes pendant des laps de temps fort courts. On le voit, un problème est identifié, mais objectivement circonscrit.

En même temps, on peut être surpris dans la mesure où il existe déjà une disposition dite « article 17 » qui dispense certains employeurs du secteur socioculturel et les organisateurs de manifestations sportives du paiement de cotisations pour des travailleurs à condition qu'ils ne soient pas occupés plus de 25 jours par an et sous contrat à durée déterminée. N'eût-il pas été opportun d'évaluer cela, et d'éventuellement lui proposer des aménagements ?

## Le gouvernement fédéral s'empare du sujet

S'emparant du sujet, le gouvernement fédéral fait un lien entre la proposition du Conseil et l'économie collaborative (voir encadré). À son estime, la solution réside en une extension de cette législation déjà existante.

Ainsi, via inscription sur une plateforme, toute personne à l'emploi (salaire ou fonctionnaire) pour au moins 4/5 temps ou indépendante à titre principal

ou pensionnée sera autorisée à prester des services indemnisés à concurrence d'un maximum de 1.000 euros par mois et 6.000 euros par an sans aucune cotisation sociale ni imposition. Cela vise tout autant des prestations pour des organisations à but non lucratif (qui sont rebaptisées « travail associatif ») – à proprement parler, c'est cela seul qui répond à la demande de statut semi-agoral) que ce qui peut se jouer de particulier à particulier.

D'emblée deux différences très significatives s'observent avec la proposition du Conseil : là où seuls « certains » domaines étaient visés, on se retrouve face à une liste énorme de secteurs autorisés ; là où on prévoyait de l'imposition, on se retrouve avec l'équation « le brut = le net ».

Pour ce qui concerne l'énormité de la liste, après tout, si le gouvernement ne veut pas trancher lui-même, il existe une mécanique bien connue, rodée et efficace en Belgique : le renvoi de l'arbitrage aux commissions paritaires concernées. La suggestion n'a pas manqué d'être formulée<sup>9</sup>, malheureusement sans succès à ce jour.

## Unanimité contre

Le projet connu, des avis ont été rapidement émis, en provenance de tous les secteurs de la société. Qu'ils soient issus d'associations, de syndicats, des classes moyennes ou de professionnels de la santé, tous sont absolument négatifs ! Voici un répertoire non exhaustif des principaux griefs.

**Dénaturation pure et simple du volontariat, qui implique la gratuité.** Il n'est en tout cas pas question de défrayer le temps passé à la prestation. Sans compter le choix déplorable du terme « travail associatif » qui va créer de nouvelles confusions avec d'une part le travail de l'association, d'autre part le travail du professionnel en association.

**Fragilisation de la sécurité sociale et de l'impôt,** qui sont parmi les principales sources de financement des secteurs visés. La Cour des comptes a chiffré les choses<sup>10</sup>, estimant que 5% des indépendants (soient 40.000 sur 800.000)

## Pour mieux comprendre

### Agence locale pour l'emploi (ALE)

Asbl créée par une commune ou un groupe de communes permettant d'organiser du travail de proximité par des chômeurs de longue durée ou des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale : aide à domicile ménagère, petit entretien de jardins... Permet aux bénéficiaires de cumuler un revenu additionnel (plafonné) à leur allocation.

### Care

Au départ, le mot d'origine anglaise regroupe les valeurs éthiques liées à la relation à l'autre (empathie, sollicitude). Avec le temps, en français, la notion tend à recouvrir les activités d'aide aux personnes.

### Économie collaborative

Dans sa version positive, l'économie collaborative désigne une nouvelle forme d'organisation du travail et d'échanges, reposant sur le partage, la mutualisation des biens et des outils. Le plus emblématique de ces outils est la plateforme numérique collaborative. C'est aussi souvent l'outil par lequel les choses dégénèrent, squattées qu'elles sont par des structures internationales qui captent les plus-values en dérégulant toutes les normes. #

pourraient user du statut en effet d'aubaine pour une partie de leurs activités actuelles : près de 90% des indépendants à titre complémentaire déclarent moins de 6.000 euros par an<sup>11</sup>. (Coût : 194 millions de pertes de recettes fiscales et parafiscales, dont 109 millions en cotisations sociales.)

**Le mauvais chasse le bon :** des personnes non qualifiées pourraient être amenées à exercer des activités relevant de professionnels qualifiés. Autrement dit, du travail associatif pourrait se substituer à de l'emploi non marchand. Pour éviter cela, il faudrait à tout le moins limiter la durée mensuelle autorisée au travail associatif, ainsi qu'être moins généreux en indemnités. La somme de 6.000 euros correspond en effet aussi à la hauteur de la rémunération brute annuelle d'un animateur socioculturel en Fédération Wallonie-Bruxelles à 1/5 temps<sup>12</sup>.

**Fragilisation des associations :** si les nombreux volontaires de certaines associations se mettent en tête de faire du «travail associatif», les conséquences budgétaires pourront être fatales. Par ailleurs, vu la disette budgétaire des pouvoirs publics, la tentation de ceux-ci ne sera-t-elle pas d'encourager le dispositif au détriment du financement de l'emploi permanent ?

**Concurrence déloyale, en particulier à l'égard des indépendants et des petites entreprises :** un grand terrain de jeu s'ouvre à cet égard, en particulier relativement au segment du projet qui élargit les choses aux services interpersonnels.

**Concurrence aux activités autorisées des chômeurs :** en l'occurrence, celles menées dans le cadre des Agences locales pour l'emploi (voir encadré p.7).

**Professionnels du «care»** (voir encadré p.7) : quid de la nécessaire qualité lorsqu'il s'agira de rendre un service

au projet avant de le soumettre à la délibération du Parlement : le plafond de 1.000 euros par mois est ramené à 500 euros par mois et l'agrément des prestations de type «care» est renvoyé vers les Communautés.

## Retrait du projet

Finalement, le projet est retiré. Mais très provisoirement. Car du jeu de politique politicienne s'en est mêlé. Le projet ne constituait en effet qu'un chapitre d'une énorme loi (plus de 700 pages) comprenant aussi la réforme de l'impôt des sociétés et la taxation des comptes-titres. Le tout devant être voté avant le 31 décembre 2017 et ayant été transmis à la dernière minute, l'opposition parlementaire s'est logiquement déchaînée. Avec les vigoureuses protestations venant de la société civile, le gouvernement a reculé, en réalité pour préserver ce qui, à ses yeux, était l'essentiel à voter vite : la ré-

saires déshabillés le restent ! Autrement dit, elle aurait paradoxalement pu devenir une alliée objective des associations dont elle s'est avérée être aussi le farouche adversaire ! C'eût été une belle curiosité... Finalement, la N-VA a opté pour la loyauté du parti à l'égard du compromis de coalition gouvernementale : le vote final pourra dès lors intervenir... du moins après la fin de la procédure de conflit d'intérêts<sup>13</sup> que le parlement de la Cocof a voté le 19 janvier dernier au nom du conflit de compétence (le fédéral empiéterait, fût-ce partiellement, sur une compétence de nature communautaire). Le processus est donc bloqué temporairement (60 jours), théoriquement pour permettre, entre temps, une négociation entre les parties. #

(\*) Secrétaire général du MOC

*Merci à Philippe Andrianne, secrétaire politique d'Énéo, qui a lu et utilement commenté une première version du texte<sup>14</sup>.*

## « Le Conseil national du travail flingue le projet et le Conseil supérieur des volontaires exprime à quel point ce qui est déposé concorde peu avec sa propre proposition. »

d'aide aux personnes, d'accueil des enfants, de soutien aux familles ?

**Sortie du modèle non lucratif :** nombre de plateformes digitales sont en réalité sorties de l'économie collaborative. Elles sont au contraire des initiatives dirigées par des géants internationaux selon un modèle lucratif, et sans appliquer les législations nationales (Uber, Airbnb, Deliveroo...). Bref, le dumping organisé et l'absence de statut social pour le personnel.

Le Conseil national du travail flingue le projet, le Conseil supérieur des volontaires exprime à quel point ce qui est déposé concorde peu avec sa propre proposition, des représentations d'indépendants et de classes moyennes sont inhabituellement agressives à l'égard d'un gouvernement que, jusque-là, elles avaient plutôt «à la bonne».

Face à toutes ces critiques, le gouvernement a apporté deux modifications

forme de l'impôt des sociétés. En même temps que le statut semi-agoral, la taxation des comptes-titres a elle aussi été renvoyée à plus tard.

Seulement voilà, si les trois sujets se retrouvaient dans le même projet, c'est qu'il y avait compromis entre les trois partis flamands de la majorité. La N-VA voulait la réforme de l'impôt des sociétés (ISOC) ; le CD&V quant à lui voulait la taxation des comptes-titres pour compenser des aspects qui lui déplaisaient dans la réforme de l'ISOC (mais en réalité ni la N-VA ni l'Open VLD ne veulent de cette taxation) ; quant au statut semi-agoral, il devait servir de trophée à l'Open VLD ! Avec le recul de dernière minute, un scénario aurait pu consister en celui-ci : en définitive, seule la N-VA ayant réussi à faire voter son «grand projet», il était désormais plus intéressant pour elle, d'un point de vue de politique politicienne, que ses partenaires/adver-

1. M. MARÉE, *Le volontariat en Belgique. Chiffres-clés*, 2015, Fondation Roi Baudouin. Disponible en ligne : <https://www.kbs-frb.be/fr/Virtual-Library/2015/20151019DS>

2. Loi du 3 juillet 2005.

3. M. MARÉE et alii, op. cit.

4. AR du 2 octobre 2002. Aujourd'hui, il relève du périmètre du SPF Sécurité sociale.

5. Dix francophones, dix néerlandophones, un germanophone, quatre experts scientifiques. Dix grands secteurs sont représentés : formation et enseignement ; jeunesse et seniors ; soins de santé ; aide sociale et judiciaire ; sport ; culture et loisirs ; actions humanitaires et solidarité internationale ; religion, courants philosophiques et politiques ; environnement, nature, bien être des animaux, écologie ; famille.

6. Les avis sont disponibles en leur version intégrale sur : [www.conseilsuperieurvolontaires.belgium.be](http://www.conseilsuperieurvolontaires.belgium.be)

7. Centre d'économie sociale de l'Université de Liège : [www.ces.ulg.ac.be/fr\\_FR/services/cles/notes-de-synthese/volontariat-definition/benevolat-ou-volontariat](http://www.ces.ulg.ac.be/fr_FR/services/cles/notes-de-synthese/volontariat-definition/benevolat-ou-volontariat)

8. Par effet de la sixième réforme de l'État : Forem en Wallonie francophone, Actiris à Bruxelles, Vdab en Flandre, Arbeitsamt en Communauté germanophone.

9. En particulier par le Conseil national du travail, avis 2065 du 29 novembre 2017.

10. F. MATHIEU, « Les 6.000 € défiscalisés pourraient coûter très cher », *Le Soir*, 30 novembre 2017.

11. Le SNI (Syndicat Neutre des Indépendants), en réponse à une question de Catherine Fonck (CDH) en commission parlementaire à la Chambre des représentants.

12. Source : CESOC (Confédération des employeurs des secteurs sportifs et socioculturels).

13. Sur le conflit d'intérêts : voir le « vocabulaire politique » du CRISP [www.vocabulairepolitique.be/conflit-dinterets-3/](http://www.vocabulairepolitique.be/conflit-dinterets-3/)

14. Philippe Andrianne, « Une fausse bonne idée à 6.000 €/an », *Énéo Focus*, novembre 2017.

## Organisations internationales

# Les multiples discours du néolibéralisme

> Cédric LETERME (\*)

Ni dogme homogène imposé mondialement par les « élites », ni « fourre-tout » idéologique sans consistance, le néolibéralisme doit plutôt être appréhendé comme un projet de classe mis en œuvre de manière diverse, en fonction de contextes particuliers. Le rôle des organisations internationales rend compte de cette pluralité de néolibéralismes.

**F**in 2017, la Banque mondiale publiait son « rapport sur le développement dans le monde 2018 » consacré pour la première fois en 40 ans à la thématique de l'éducation<sup>1</sup>. Comme chaque année, celui-ci ne manquera pas de relancer le débat sur la dimension plus ou moins « néolibérale » des orientations qu'il préconise. Toutefois, il fournit également l'occasion de faire le point sur la notion même de « néolibéralisme » et sur le rôle joué par les organisations internationales dans sa (re)production, notamment discursive.

En effet, on a souvent perçu ou présenté le « tournant néolibéral » des années 1980 comme un processus univoque et homogène, imposé unilatéralement de haut en bas par des élites transnationalisées et toutes-puissantes<sup>2</sup>. Certes, on lui a parfois reconnu des variations nationales ou locales plus ou moins importantes, mais toujours dans le cadre général d'un néolibéralisme uniforme et cohérent à l'échelle globale. Or, à l'inverse, face à cette tendance, on a vu se multiplier ces dernières années des analyses critiques de la notion même de néolibéralisme que l'on présente tantôt comme une notion fourre-tout (et donc inutile), voire comme un objet inexistant<sup>3</sup>.

À rebours de ces deux extrêmes, nous souhaitons plutôt plaider, avec d'autres, pour une conception du néolibéralisme à la fois comme projet de classe et comme processus partiellement ouvert et relativement indéterminé. Comme projet, le néolibéralisme désigne ainsi une contre-offensive de classe fomentée par une alliance de politiciens, d'hommes d'affaires et d'intellectuels néoconservateurs centrée dans les pays du G7 pour faire face à la double crise d'accumulation et de légitimité que traversait le capitalisme dans le courant des

années 1970<sup>4</sup>. On peut la qualifier de néolibérale dans la mesure où le néolibéralisme comme doctrine économique en a incontestablement constitué le principal moteur idéologique<sup>5</sup>. Mais il faut également reconnaître que ce « projet néolibéral » ne s'est jamais déployé dans le vide. Au contraire, il fut toujours mis en œuvre dans des contextes particuliers, en fonction de circonstances plus ou moins imprévues et par des acteurs (y compris institutionnels) aux intérêts potentiellement divergents, voire parfois contradictoires, et ce y compris au niveau mondial, où sa cohérence a pourtant toujours été jugée (en partie à raison) la plus forte.

## Le rôle des organisations internationales

Pour s'en convaincre, on peut utilement s'intéresser au rôle des organisations internationales dans la (re)production du néolibéralisme. En effet, de par leur mandat, leurs ressources ou encore leur échelle d'action, les organisations internationales (surtout certaines d'entre elles) ont joué un rôle décisif dans le tournant néolibéral des années 1980<sup>6</sup>. Or, ce rôle fut généralement interprété comme celui de simple relais (ou parfois de victimes) d'un projet néolibéral qui leur était fondamentalement extérieur<sup>7</sup>. Pourtant, à bien y regarder, des institutions « périphériques » sont loin d'avoir subi passivement les diktats d'un projet néolibéral qui leur aurait été imposé d'en haut<sup>8</sup>. Et de la même manière, des institutions que l'on a tendance à présenter comme uniformément néolibérales ont plutôt développé leur propre version du néolibéralisme en fonction de leur histoire respective, de leurs rapports de force internes, etc.

C'est du moins ce qu'il ressort de nos recherches sur l'évolution du discours de trois orga-

1. Banque mondiale, « Rapport sur le développement dans le monde 2018 : Apprendre pour réaliser la promesse de l'éducation », Washington, 2017.

2. C'est ce que Springer appelle la thèse du « néolibéralisme monolithique ». S. SPRINGER, « Neoliberalism as discourse: between Foucauldian political economy and Marxian poststructuralism », *Critical Discourse Studies*, vol. 9, n° 2, 2012.

3. Voir, par exemple : C. BARNETT, « The consolations of 'neoliberalism' », *Geoforum*, vol. 36, n° 1, 2005, ou encore T. FLEW, « Six theories of neoliberalism », *Thesis Eleven*, vol. 122, n° 1, 2014.

4. Lire notamment D. HARVEY, *A brief history of neoliberalism*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

5. La doctrine néolibérale précède toutefois les années 1970 puisqu'elle a vu le jour à la veille de la Seconde Guerre mondiale comme tentative de refondation du libéralisme classique.

6. On prendra pour exemple les « programmes d'ajustement structurel » imposés aux pays du Tiers-Monde par la Banque mondiale et le FMI à partir des années 1980.

7. Lire N. CHOREV, « Restructuring neoliberalism at the World Health Organization », *Review of International Political Economy*, vol. 20, n° 4, 2013.

8. Il en va d'ailleurs de même pour de nombreux gouvernements du Sud, qui ont souvent été enclins à se présenter comme des victimes passives du néolibéralisme alors qu'ils en avaient été des relais enthousiastes et zélés.

nisations internationales depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui, l'OIT, la Banque mondiale et l'OCDE<sup>9</sup>. Ces trois institutions sont intéressantes dans la mesure où elles partagent un champ d'action relativement similaire, mais depuis des positions différentes. D'une part, en effet, l'OIT peut être considérée comme une institution structurellement hostile au néolibéralisme de par sa structure et son fonctionnement tripartites réunissant sur un pied d'égalité des représentants gouvernementaux, syndicaux et patronaux, ainsi que par sa mission de garante et de promotrice de la justice sociale par le biais d'un mécanisme de normes internationales du travail juridiquement contraignantes<sup>10</sup>. D'autre part, bien que structurellement plus favorables au néolibéralisme, la Banque mondiale et l'OCDE se distinguent néanmoins l'une de l'autre à la fois par leur composition (universelle pour la Banque mondiale, restreinte aux « pays développés » pour l'OCDE), leurs missions (banque et agence de développement pour la Banque mondiale, coordination et expertise socio-économique pour l'OCDE) ainsi que par leurs réseaux de savoirs et d'influence privilégiés (américains pour la Banque mondiale, européens pour l'OCDE)<sup>11</sup>. Dans ce contexte, il était donc peu probable que chacune de ces institutions aient simplement relayé ou subi le néolibéralisme sans que leur médiation n'en ait altéré ne fut-ce que minimalement le sens et la portée. Or, nous l'avons dit, c'est précisément ce qu'il ressort de l'analyse de leur discours respectif entre 1970 et aujourd'hui.

## Le discours comme principal vecteur

Le choix d'une analyse discursive découle de la conviction que s'il y a eu un tournant néolibéral c'est qu'il y a eu aussi et d'abord un tournant discursif entendu comme l'émergence et la diffusion d'une façon néolibérale de représenter le monde (re)produite dans et à travers un certain recours au langage<sup>12</sup>. Or, loin d'être un simple reflet ou un instrument au service du projet néolibéral, ce discours doit plutôt être vu comme un lieu à part entière où celui-ci a pris forme, où il a circulé, été contesté, etc. Analyser la dimension discursive du tournant néolibéral c'est donc en analyser une dimension irréductible et dès lors nécessaire à sa bonne compréhension, même si elle n'en épuise évidemment pas toute la complexité.

Or, si l'on en revient à nos trois organisations internationales et à leur discours, on constate, d'une part, qu'il existe bel et bien des convergences discursives entre elles à partir de la fin des

À partir de la fin des années 1970, des organisations internationales, comme la Banque mondiale, ont participé à l'émergence et la diffusion d'un discours néolibéral hégémonique.

années 1970 qui s'inscrivent dans l'émergence et la diffusion d'un discours néolibéral progressivement hégémonique. Ces convergences sont de plusieurs ordres : lexical (ex. : la multiplication de termes comme « flexibilité » ou encore l'effacement d'autres comme « plein-emploi »), narratif (ex. : le récit sur le ralentissement « structurel » des années 1970 ou encore celui sur la mondialisation inéluctable dans les années 1990), argumentatif (ex. : l'argument des protections nuisibles à l'emploi) ou encore rhétorique (ex. : l'adoption d'une rhétorique de « l'évidence »). Ensemble, elles participent toutes de la (re)production d'une façon de représenter le monde depuis et en fonction des intérêts de classe poursuivis par le projet néolibéral, et leur apparition plus ou moins concomitante tend donc à confirmer l'existence (et la force) d'un tel projet.

## Des définitions spécifiques

Mais d'autre part, on observe également des spécificités propres à chaque institution dans la façon de (re)produire ce discours néolibéral, qui permettent de nuancer et de préciser leur rôle respectif dans le déploiement du « néolibéralisme réellement existant »<sup>13</sup>. C'est ainsi, par exemple, qu'on observe des décalages temporels intéressants avec les premières traces du discours néolibéral présentes à l'OCDE dès le milieu des années 1970, contre le début des années 1980 à la Banque mondiale et le milieu de cette décennie pour l'OIT. Cela confirme dès lors le rôle de précurseur joué par l'OCDE dans

9. C. LETERME, *Hégémonie et recontextualisation discursives du néolibéralisme : analyse lexicométrique de 40 ans de rapports annuels de l'OCDE, de la Banque mondiale et de l'OIT*, Thèse de doctorat défendue à l'Université libre de Bruxelles, janvier 2017.

10. C. LETERME, « L'Organisation internationale du Travail (OIT) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2297, 2016.

11. Sur la Banque mondiale, lire J.-P. CLING, M. RAZAFINDRAKOTO et F. ROUBAUD, « La Banque mondiale, entre transformations et résilience », *Critique internationale*, vol. 4, n° 53, 2011. Sur l'OCDE, lire R. WOODWARD, *The Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)*, Londres, Routledge, 2009.

12. Sur la notion de discours et sur son lien avec la « réalité » sociale, lire N. FAIRCLOUGH, *Analysing Discourse : Textual Analysis for Social Research*, Londres, Routledge, 2003.

13. L'expression est tirée de l'article de N. BRENNER et N. THEODORE, « Cities and the Geographies of "Actually Existing Neoliberalism" », *Antipode*, vol. 34, n° 3, 2002.



© Edlinal

14. L'hybridité interdiscursive désigne la façon dont un même texte peut mobiliser différents discours, éventuellement pour finir par en former un nouveau si ces changements se stabilisent et se diffusent dans le temps et dans l'espace. Il s'agit-là de la principale source d'innovation discursive (et, potentiellement, de transformations sociales).

la fixation d'un certain nombre de thèmes et de débats clés du néolibéralisme, par rapport auxquels la Banque mondiale et (encore plus) l'OIT ont quant à elles plutôt eu des positions «réactives». Parallèlement, apparaissent toutefois des spécificités de fond avec notamment chaque institution qui mobilise (en le (re)définissant) le discours néolibéral par rapport aux priorités et à la perspective particulière liées à ses propres missions, sa composition, son histoire, etc. On observe ainsi, par exemple, l'OCDE développer un discours autour de thématiques comme la «croissance inclusive» ou encore le «vieillissement de la population» qui intéressent plus directement les «pays développés», tandis que la Banque mondiale traite davantage d'enjeux comme la «lutte contre la pauvreté» ou encore la «croissance démographique» qui concernent surtout le «monde en développement». Et même lorsqu'elles abordent des thèmes identiques comme celui de l'éducation, par exemple, qui fait l'objet du dernier «rapport sur le développement dans le monde» de la Banque mondiale, elles le font toujours en fonction des réseaux de savoir et d'influence spécifiques à chaque institution. Et il en va de même en ce qui concerne l'OIT, dont on observe surtout des tentatives visant à faire coïncider ses missions et intérêts historiques avec les fondements d'un néolibéralisme qu'elle ne peut ni embrasser ni attaquer de front. Cela se traduit, par exemple, par le glissement d'une logique d'égalité à une logique d'équité ou encore par la promotion d'un tripartisme d'accompagnement au détriment d'un tripartisme de négociation.

## Un projet de classe sous-jacent

Plusieurs enseignements précieux peuvent dès lors être tirés de ces recherches. D'abord, le fait que le néolibéralisme s'est aussi construit et reproduit dans et à travers du discours dont on peut précisément identifier et analyser les procédés constitutifs ainsi que leur diffusion dans et à travers des textes concrets. Ensuite, le fait que cette diffusion n'est jamais unilatérale et univoque, mais qu'elle implique toujours au contraire des processus complexes d'appropriation sélective et autres formes «d'hybridité interdiscursive»<sup>14</sup> qui peuvent avoir des effets concrets et inattendus sur les contours discursifs et extradiscursifs du néolibéralisme. C'est ainsi, par exemple, que le virage «éthique» opéré par le projet néolibéral à partir de la fin des années 1990 s'est en partie construit à travers l'hybridation du discours néolibéral avec des éléments discursifs «progressistes» comme la célébration de la «participation» citoyenne ou encore du «développement durable». Enfin, le fait que la prise en compte de cette source de variation inhérente au déploiement du projet néolibéral permet d'en nuancer la dimension monolithique et téléologique, y compris et surtout lorsqu'on l'aborde du point de vue de son échelle globale et des institutions qui en sont les principaux acteurs, mais sans pour autant nier l'existence d'un projet de classe sous-jacent au néolibéralisme qui lui confère malgré tout une (relative) cohérence d'ensemble. #

(\*) Docteur en sciences politiques et sociales, chargé d'étude au CETRI - Centre tricontinental



INTERVIEW

**Dave SINARDET***Professeur de sciences politiques à la VUB et spécialiste du nationalisme***Dave SINARDET, «Système médiatique, nationalisme et démocratie en Belgique», *Émulations*, 16, 2015, pp. 13-23.**

## « La N-VA délaisse le communautaire pour des raisons stratégiques »

Les vives tensions autour du dossier catalan ont fait réapparaître au premier plan la question de l'indépendance de la Flandre. De quoi s'interroger sur la stratégie actuelle des nationalistes flamands à l'heure où la N-VA n'a jamais eu autant de pouvoir dans l'État belge... mais où le nombre de Flamands qui souhaitent l'indépendance de leur région semble historiquement bas. Éléments de réponse avec Dave Sinardet, professeur de sciences politiques à la VUB et spécialiste du nationalisme.

### *Quelle influence a eu l'épisode catalan sur les nationalistes flamands ?*

La Catalogne crée parfois un peu de jalousie et de frustration chez les nationalistes flamands. Ce n'est quand même pas anodin que la manifestation nationaliste qui a eu le plus de succès depuis des décennies à Bruxelles soit celle organisée, en décembre dernier, par les Catalans ! Geert Bourgeois, le président du gouvernement flamand, a d'ailleurs affirmé qu'il trouvait fort dommage qu'en Flandre, les gens n'aient pas une identité aussi forte qu'en Catalogne.

Le dossier catalan a eu pour effet de faire revenir la question de l'indépendance dans le débat européen. Et, pour la N-VA, il est important que ce droit à l'indépendance soit davantage reconnu. Car, si la N-VA a délaissé le séparatisme pour des raisons stratégiques, elle rêve toujours d'une Flandre indépendante, ou en tout cas plus autonome, sur le long terme. Il est donc important pour eux de faire évoluer le débat sur le sujet.

Autre élément : un dilemme s'est posé pour la N-VA. D'un côté, le parti de Bart De Wever est solidaire des Catalans – il y a toujours eu une tradition de coopération et de solidarité avec les nationalistes dans d'autres pays. De l'autre, au sein du gouvernement fédéral auquel il participe, il est assez isolé sur cette question. Il y a donc eu un véritable jeu d'équilibriste pour ne pas embarrasser Charles Michel auprès de son homologue espagnol Mariano Rajoy.

### *Les soutiens à la Catalogne auraient-ils pu engendrer une crise gouvernementale ?*

La N-VA a mis au frigo ses propres demandes nationalistes flamandes. C'était pour pouvoir entrer au gouvernement fédéral, mais aussi parce qu'elle sait que la plupart des Flamands ne soutiennent pas ces demandes ou ne les trouvent pas prioritaires. Il aurait donc été très bizarre de faire tomber ce même gouvernement pour des demandes indépendantistes catalanes... dont les Flamands se soucient encore moins que de leurs propres velléités nationalistes.

### *L'indépendance totale de la Flandre est-elle encore un objectif réaliste ?*

Non, je ne crois pas. L'État flamand indépendant est toujours inscrit dans les statuts de la N-VA. Mais celle-ci sait que cette position n'est pas suivie par la majorité des Flamands. Les derniers chiffres, qui datent de 2014, montrent qu'il n'y a que 5 % de séparatistes en Flandre ! Dans le passé, le chiffre qui paraissait dans les études scientifiques se situait aux alentours de 10 %. Revendiquer clairement l'indépendance n'est donc pas une bonne idée si on souhaite rester le premier parti de Flandre. La N-VA l'a compris depuis longtemps. C'est l'une des raisons pour lesquelles elle a commencé à parler de confédéralisme. L'avantage de ce mot, c'est que personne ne savait exactement ce qu'il signifiait. Et qu'il sonne beaucoup moins dangereux ou révolutionnaire que le séparatisme.

D'ailleurs, ce mot a été utilisé à tort et à travers par différents partis dans le débat politique ces dernières années. Parfois pour des raisons de communication et de marketing, avec des significations diverses. C'est irritant, car, en faisant cela, on ne peut mener un débat sérieux.

### **Le confédéralisme voulu par la N-VA est-il envisageable ?**

La N-VA a fait un congrès en 2014 où elle a détaillé ce que signifiait, pour elle, le confédéralisme. Dans la pratique, c'est un séparatisme qui ne dit pas son nom parce qu'il ne reste presque plus rien de l'État belge. Mais le jour même de ce congrès, Bart De Wever insistait déjà sur le rôle important laissé à l'État belge et affirmait qu'il voulait seulement se débarrasser des problèmes communautaires. Il savait qu'il ne fallait pas être trop radical sur la question envers l'opinion publique flamande.

Dans ce projet, notamment les propositions pour Bruxelles ne sont pas réalistes. Elles partent toujours avec l'idée d'une cogestion de la capitale. Mais celle-ci n'est plus vraiment suivie par les autres partis, de part et d'autre de la frontière linguistique. Peut-être un tout petit peu encore par le CD&V. Or, si on ne trouve pas de solution pour Bruxelles, cela reste assez difficile d'aller dans un scénario d'une très grande autonomie flamande. Sauf si on accepte la logique de trois ou quatre régions...

### **Pensez-vous que les Flamands puissent un jour abandonner Bruxelles ?**

Historiquement, il y a cette position qui est celle que la Flandre ne lâche pas Bruxelles : « Vlaanderen laat Brussel niet los ». C'était la position officielle des nationalistes flamands, et des partis du Nord en général. L'idée est que Bruxelles fait partie de la Flandre. C'est d'ailleurs pour cela qu'on a fait en sorte que Bruxelles devienne la capitale de la Communauté flamande.

Entre temps, il y a eu des évolutions. Une partie des nationalistes flamands a commencé à percevoir le problème. Certains ont commencé à affirmer, vers la fin des années 90, début 2000, qu'il fallait être pragmatique et qu'il serait mieux de laisser tomber Bruxelles, même si ça fait mal. D'autres vont encore plus loin. Les plus radicaux avancent que, même dans le cas où une Flandre indépendante avec Bruxelles était possible, il serait mieux de ne pas opter pour ce scénario. Car ils estiment que la ville compte beaucoup d'immigration, beaucoup de francophones et que les Flamands qui y vivent ne votent pas à droite. En résumé, que Bruxelles ne correspond pas à leur ADN. Mais certains restent sur l'ancienne ligne.

### **Et qu'en pensent les autres partis ?**

Le « Vlaanderen laat Brussel niet los » n'est plus aussi affirmé que par le passé. Ils sont bien conscients que l'idée de Bruxelles qui ne serait qu'une simple conjugaison des deux grandes communautés en Belgique, ce n'est plus tenable au vu des évolutions sociodémographiques. Une identité bruxelloise fait surface. Les libéraux, les socialistes et les verts flamands ont tendance à être sur une ligne similaire que les partis francophones, à savoir Bruxelles comme région à part entière. Le CD&V est quant à lui un peu entre les deux. On l'a encore vu, il y a quelques années, avec la réforme des allocations familiales où ils plaidaient pour octroyer la compétence aux communautés et non aux régions. Ce qui impliquerait deux systèmes différents à Bruxelles.

### **Le peu de popularité pour l'indépendance de la Flandre a-t-elle poussé la N-VA à investir le gouvernement fédéral ?**

C'est l'une des raisons importantes qui explique les choix que la N-VA a pris ces dernières années. La N-VA a quitté les discours et les argumentaires nationalistes classiques – c'est-à-dire qu'il y a une identité flamande, un peuple flamand, etc. – qui légitiment l'autonomie voire l'indépendance, car elle sait qu'ils séduisent peu de Flamands.

Avec Bart De Wever, le discours de son parti a évolué : si l'autonomie est importante, c'est surtout parce que les Flamands ont une vision autre que celle des francophones et notamment des choix politiques plus à droite. Il a donc axé son discours sur les questions socioéconomiques, l'immigration, la sécurité, etc. Des thèmes sur lesquelles les Flamands veulent, selon lui, une politique plus à droite, ce qui n'est pas possible quand le PS est présent

“ Le discours sur les questions socioéconomiques, l'immigration et la sécurité attire plus d'électeurs flamands que le discours nationaliste classique. ”

dans le gouvernement fédéral. Ce discours-là attire plus d'électeurs flamands que le discours nationaliste classique. Mais il crée également des attentes. Et quand est donc venue la possibilité d'entrer dans un gouvernement sans le PS, en 2014, pour y mener une politique plus à droite (comme l'aurait aussi permis l'autonomie revendiquée), quel aurait donc été leur argument pour ne pas le faire ? Si la N-VA avait refusé, elle aurait déçu tout l'électorat qui a voté pour elle pour appliquer cette politique de



droite. Elle aurait aussi déçu la VOKA qui a aussi incité la N-VA à franchir le pas. De plus, les autres partis ne voulaient pas de communautaire. Il n'y avait donc pas de partenaire pour cette option.

***Peut-on affirmer que la Flandre n'a jamais été aussi puissante au sein du gouvernement fédéral ?***

Depuis le début de ce gouvernement fédéral, les partis flamands sont en désaccord entre eux sur pratiquement tous les dossiers. Pendant longtemps, les questions autour de la politique internationale étaient quasiment les seules qui ne reflétaient aucune divergence. C'était sans compter le problème catalan sur lequel, entre le CD&V et la N-VA, il y a un fossé considérable. Il y a donc bien un poids important des partis flamands, mais puisqu'ils ne sont quasiment jamais d'accord entre eux, ils ne forment pas un bloc et ne peuvent donc pas imposer une sorte de vision flamande homogène.

C'est assez ironique, car la N-VA a martelé que les partis flamands, certainement ceux de centre droit, étaient largement d'accord sur les politiques à mener et que les blocages venaient des différences avec les

francophones. C'est l'habituel discours des «deux démocraties». Pourtant, les négociations gouvernementales ont été historiquement longues pour des négociations sans réforme de l'État. Parce qu'il y avait beaucoup de désaccords entre les partis flamands. Et ils ont encore la chance d'avoir un Premier ministre francophone pour trouver un consensus entre eux ! C'est d'ailleurs le rôle le plus important du MR et de Charles Michel.

***Que pensez-vous d'un gouvernement fédéral sans majorité dans les deux groupes linguistiques ?***

Je suis plutôt favorable à ce type de gouvernement. Pourquoi faudrait-il toujours rester dans cette logique d'avoir une majorité dans les deux groupes ? Dans le cas où une réforme de l'État est débattue et qu'on est

“ Les partis flamands du gouvernement fédéral ne forment pas un bloc et ne peuvent donc pas imposer une sorte de vision flamande homogène. ”

D'après les dernières enquêtes d'opinion, seuls 5 % des Flamands seraient indépendantistes.



susceptible de toucher aux équilibres linguistiques, cela me semble évident. Mais dans ce cas, la Constitution prévoit de toute façon cette double majorité. Si, par contre, la modification des équilibres communautaires n'est pas au programme, il me semble raisonnable qu'une coalition se forme entre des partis qui sont plus ou moins sur la même ligne concernant, par exemple, le socioéconomique, la justice ou la sécurité. Il sera plus facile de mener une politique cohérente. Avoir une majorité dans les deux groupes linguistiques crée un verrou de plus qui n'est pas constitutionnellement prévu. Sans oublier que cela peut frustrer les électeurs. Avec une majorité dans les deux groupes, il y aura souvent un parti de gauche francophone et un parti de droite flamand. Une sorte d'alternance gauche-droite me semble logique et défendable sur le point de la légitimité démocratique dans un système fédéral.

***Avez-vous le sentiment, au vu des actualités récentes, que c'est la N-VA qui dicte la politique fédérale ?***

Je crois qu'il faut nuancer cela. Quand on analyse le programme électoral de la N-VA et qu'on le compare au programme gouvernemental, on ne peut pas dire qu'ils ont imposé toutes leurs idées. Ils ont abandonné le communautaire, même si cela relève du stratégique, comme je l'ai expliqué. Sur le socioéconomique, ils ont également dû faire des compromis.

Ainsi, la limitation des allocations de chômage dans le temps leur échappe. De même, ils ne raffolent pas de la concertation sociale, mais les autres partis ont insisté pour qu'elle reste importante.

Dans la distribution des postes et des compétences, ils ont un certain poids. Est-ce que ce poids est démesuré par rapport à leur représentation au Parlement fédéral ? Je ne crois pas. La N-VA reste le premier parti de Belgique et de Flandre, c'est logique qu'il soit important dans le gouvernement.

***Le fait que le Premier ministre ne soit pas issu du plus grand parti change-t-il la donne ?***

Oui. La N-VA se retrouve dans une situation où elle ne doit pas veiller à la cohésion du gouvernement, elle ne doit pas être le parti qui trouve les compromis, alors que c'est le parti le plus important. Il en aurait été tout autrement si la N-VA occupait le poste de Premier ministre !

Aujourd'hui, ce sont donc les libéraux francophones qui doivent s'arranger pour trouver ces compromis. Sur beaucoup de dossiers, on ne sait pas trop quelle est la position du MR. De nombreux accords ont été acceptés sur des sujets où l'on connaît bien la position des partis flamands. Par exemple, dans les accords d'été, il y a trois dossiers symboles, un pour chaque parti flamand. Le MR n'avait pas vraiment de dossier phare. Il essayait surtout de faire en sorte que les partis flamands s'entendent.

***La N-VA occupe plusieurs ministères aux fonctions régaliennes. N'est-ce pas schizophrénique quand on sait qu'elle veut faire disparaître cet État fédéral ?***

Bien sûr. Cette participation au gouvernement fédéral crée une schizophrénie énorme. Au-delà des ministères, c'est aussi très drôle à suivre. Notamment lors du défilé militaire du 21 juillet où l'on voit Siegfried Bracke, Steven Vandeput et généralement Jan Jambon aux côtés du Roi, avec toute la symbolique nationale belge fortement mise en avant.

Je dirais même que le renforcement d'une identité belge est au plus fort avec la N-VA au fédéral ! Ils ont en effet une politique d'immigration assez stricte et une ligne sécuritaire forte, ce qui implique aussi des formes de construction de la nation. Je pense notamment à ce dossier emblématique qui a été lancé par Theo Francken, le «nieuwkomersverklaring». Le secrétaire d'État voulait obliger les nouveaux arrivants à signer un papier qui sous-entendait une souscription à respecter les valeurs défendues par les Belges. Cela renforce l'idée de l'existence d'une nation belge, avec ses valeurs propres. De plus, dans

ce dossier, le Conseil d'État l'a informé que pour le volet d'intégration, il devait avoir l'accord des communautés pour continuer, car la compétence avait été défédéralisée. Il fallait donc négocier avec le PS pour introduire une politique qui renforce en quelque sorte l'identité belge...

***Peut-on, à l'avenir, envisager une alliance entre le Vlaams Belang et la N-VA pour déclarer l'indépendance de la Flandre ?***

Pour déclarer l'indépendance, je ne crois pas. Revenons au cas catalan. On l'a vu, on peut facilement déclarer l'indépendance avec une majorité au Parlement régional. Et ensuite ? Elle ne sera pas effective pour autant. On l'a compris au sein de la N-VA... Même si une Flandre indépendante fait encore rêver les nationalistes les plus radicaux. De plus, la N-VA veut garder en son sein les ex-électeurs du Vlaams Belang tout en ménageant ses électeurs du centre droit. Se lier au Vlaams Belang pourrait constituer un problème d'ordre électoral. Je ne pense donc pas voir une telle alliance de si tôt. Même à Anvers où le problème réside dans le chef de Filip De Winter qui représente la ligne dure du Vlaams Belang.

***Les résultats de Bart De Wever à Anvers aux communales d'octobre prochain auront-ils une influence sur les élections de 2019 ?***

Oui, je le crois. On appelle la coalition fédérale actuelle, la «suédoise». Mais on aurait aussi très bien pu l'appeler l'«anversoise» vu qu'elle a d'abord été formée à Anvers et a ensuite été copiée aux niveaux flamand et fédéral. En 2012, les résultats électoraux

“ *En n'occupant pas le poste de Premier ministre, la N-VA se retrouve dans une situation où elle ne doit pas veiller à la cohésion du gouvernement.* ”

et la coalition anversoise ont été une sorte de pré-curseur au niveau national. Ça pourrait être à nouveau le cas. S'il y a un renversement de coalition à Anvers, il est clair que cela peut créer un contexte qui pourrait impliquer un résultat similaire au niveau flamand ou au niveau fédéral, si du moins les résultats électoraux le permettaient. Car il ne sera sûrement pas évident de créer une coalition sans la N-VA et Bart De Wever. Mais il ne faut pas non plus oublier Kris Peeters et le CD&V. Pour ce parti aussi le score anversoise aura une importance nationale. #

Propos recueillis par Léopold DARCHEVILLE



<https://twitter.com/davesinardet>



## AU FIL DES PAGES

L'émergence de nouveaux mouvements et de nouvelles initiatives pour faire face à la crise—que celle-ci soit économique, sociale, politique, etc.—a interpellé le CIEP. C'est tout naturellement que le mouvement d'éducation permanente du MOC a donc décidé d'en dédier sa journée d'étude du 24 février 2017. *Pluralité de mobilisations et convergence des luttes*, l'intitulé de cette même journée, est le titre du cahier n°22 du CIEP.



Dans un article de remise en contexte, Jean Faniel (CRISP) y affirme qu'on assiste bien à un renouvellement des mouvements sociaux en ce début de siècle (Les Indignés, Nuit debout...). Un renouvellement qu'il relativise aussitôt, car « invoquer un renouveau de l'action collective... n'est pas neuf ». D'autant que ces mouvements, certes plus souples et parfois plus adaptés aux réalités du moment, n'ont pas forcément une plus grande capacité à faire avancer une cause que le mouvement syndical, implanté depuis bien plus longtemps dans la société belge.

De son côté, Nabil Sheikh Hassan (CNE) plaide pour un rapprochement entre mouvements sociaux et syndicats. Il faut « renforcer les lieux de rencontre » en réponse au contexte actuel (austérité, diminution des libertés, politiques migratoires...) pour que les luttes communes, à l'instar de celle contre les traités de libre-échange, deviennent monnaie courante. De son côté, Marc Sinnaeve, chargé de cours en journalisme à l'HECS, s'attarde sur une certaine forme de criminalisation des médias vis-à-vis des mouvements sociaux. Et de rappeler que la parole d'un représentant syndical y est constamment remise en doute, contrairement à celle de « l'économiste en chef », qui représente pourtant des intérêts privés...

Un cahier particulièrement riche, à télécharger sur [www.ciep.be/#](http://www.ciep.be/#)

Ouvrage collectif, *Pluralités de mobilisations et convergence des luttes*, Les cahiers du CIEP, n°22, 2017.

## NOUS VOUS EN PARLIONS...

En juin 2017, Gérard Valenduc consacrait dans *Démocratie* un dossier à la semaine de quatre jours. Le professeur de l'UNamur et de l'UCL y vantait, entre autres, les bienfaits d'une diminution du temps de travail parmi lesquels la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes ou l'amélioration de la qualité de vie des travailleurs.

L'idée suscite un intérêt croissant chez de plus en plus de personnes, d'associations et de partis politiques. Et si le débat reste compliqué en raison de fortes réticences patronales et politiques, les initiatives pour y arriver deviennent importantes. C'est le cas en Allemagne où le très puissant syndicat de la métallurgie IG Metall revendique pour les 3,9 millions travailleurs du secteur, au-delà d'une hausse salariale de 6%, une semaine de 28 heures. La formule plébiscitée par le syndicat comporte plusieurs conditions : la demande doit venir du travailleur ; elle doit être limitée à une période de deux ans (avant un retour aux 35 ou 36 heures) ; le salarié doit avoir un travail épuisant et un enfant en bas âge ou un parent requérant des soins ; l'employeur, lui, devra financer partiellement les sept heures de travail en moins et assurer à l'employé le retour à son emploi à plein temps.

Le patronat, qui redoute des difficultés administratives et des ateliers dépeuplés, bloque en particulier sur la compensation financière. Il la juge illégale par rapport aux travailleurs à temps partiel qui ont un salaire réduit d'autant. Depuis début janvier, plusieurs grèves « d'avertissements » ont déjà réuni plus de 900.000 travailleurs sur près de 800 sites différents. Un bras de fer qui ne risque pas de se terminer. #

### Comité de rédaction

• L. BLESIN • C. DALOZE • V. DELVAUX • P. FELTESSE • P. GEORIS  
• C. KUNSCH • F. LIGOT • T. MIESSEN • V. ORUBA • P. PALSTERMAN  
• C. POLAIN • N. REGUERAS • F. REMAN • M. RUOL • A. MAIA  
• A. TRIGALET

Rédacteur en chef Nicolas ROELENS

Journaliste Léopold DARCHVILLE

Photo Une © lesscouts.be

Site : [www.revue-democratie.be](http://www.revue-democratie.be)

E-mail : [democratie@moc.be](mailto:democratie@moc.be)

Administration Lysiane METTENS tél. : 02 246 38 43

Avec le soutien de Mouvement Social scrl

Éditeur responsable Pierre GEORIS

Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL)

BP50 – 1031 Bruxelles

Démocratie est publié sans but lucratif

Pour recevoir *Démocratie*

Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant au 02 246 38 43 (ou via [lysiane.mettens@ciep.be](mailto:lysiane.mettens@ciep.be)).

Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre.

Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR

(pour les 12 prochains numéros) ou de 43 EUR (24 prochains numéros)

sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention « DÉMOCRATIE ».

GAVROCHE@MOC.BE

*En pleine controverse sur la réforme de la loi qui vise l'autorisation des visites domiciliaires pour arrêter des migrants (et éventuellement, au passage, traumatiser les familles qui les hébergent), j'ai bien quelques idées à transmettre au gouvernement fédéral. Et en particulier au MR qui, au moment d'écrire ces lignes, ne sait plus trop à quel saint se vouer.*

*Pourquoi, par exemple, ne pas s'inspirer du projet du ministre wallon Carlo Di Antonio. Son idée à lui, c'est de demander au citoyen qui le souhaite d'être « l'agent constatateur d'incivilités environnementales » et donc de traquer ceux qui jettent leur mégot par terre, qui déposent leur sac poubelle à un mauvais endroit ou ceux qui laissent traîner un chat qui n'est pas stérilisé. À l'échelle de la politique migratoire, Charles, Jan, Koen, Theo et leurs amis pourraient ainsi ajouter à la liste « la dénonciation du voisin qui accueille de temps en temps deux ou trois Soudanais ».*

*En termes d'engagement citoyen, voilà qui serait autrement plus productif ! Et pour motiver cette horde de nouveaux bénévoles, que pensez-vous de rémunérer (et défiscaliser, bien sûr !) ce menu service rendu aux autorités de l'État (voir en page 5). Ce serait dommage de ne pas totalement dénaturer l'esprit du volontariat... #*